

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	31	1	2	0	1 (Rempnat)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Colline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LACOUTURIERE Michel, LEBLANC Christlan, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUD Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

Non pourvu : Commune de Rempnat

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

INSTITUTION

Délibération n°57-2020 : Désignation des délégués au sein de l'ATEC 87

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du 03/03/2004 portant adhésion à l'ATEC 87 ;
Vu les statuts de l'ATEC 87 ;
Vu les résultats du scrutin ;
Considérant que les statuts de l'ATEC 87 prévoient que le nombre de membres pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au sein du conseil d'administration est fixé à 1 titulaire et 1 suppléant ;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- DESIGNER les conseillers communautaires ci-dessous pour siéger à l'ATEC

Titulaire	Suppléant
Michel CHADELAUD	Richard GORA

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 22 juillet 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

23 JUIL. 2020

23 JUIL. 2020

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS